

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 5 Juillet 1892

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, sur l'avis du Conseil d'Etat, a rendu, le 24 juin dernier, une Ordonnance qui autorise les Tribunaux à étendre le bénéfice des circonstances atténuantes à tous les cas où le texte des lois actuelles ne permettait pas d'en faire l'application. Cette réforme, déjà en vigueur en France, y a produit d'heureux effets en mettant la conscience des juges à l'abri des hésitations que leur inspirait la sévérité des peines édictées contre des faits auxquels les circonstances où ils se sont produits, paraissent enlever parfois le caractère qui motiverait une répression impitoyable.

Les nouvelles dispositions, sollicitées par les magistrats eux-mêmes, dans l'intérêt d'une bonne justice, seront accueillies avec reconnaissance. En voici le texte :

**ALBERT I<sup>er</sup>,**

PAR LA GRACE DE DIEU,

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO,

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Les trois derniers paragraphes de l'article 471 du Code Pénal sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code Pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, le Tribunal Correctionnel est autorisé, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement, même au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de seize francs.

Il pourra aussi appliquer séparément l'une ou l'autre de ces peines et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans que cette amende puisse être jamais au-dessous des peines de simple police, ni s'élever au-dessus de trois mille francs, quand la peine de l'emprisonnement est seule prononcée par le Code.

Les dispositions du présent article seront applicables, sauf dérogation résultant d'un texte formel, à toutes les peines édictées, même par des lois ou ordonnances spéciales, en matière criminelle, correctionnelle, ou de police.

ARTICLE II. — Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Wildbad (Wurtemberg), le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat délégué,  
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

**NOUVELLES LOCALES**

On sait qu'une Ordonnance Souveraine en date du 30 juillet 1883 interdit absolument, à moins d'une autorisation spéciale, l'introduction ou la détention de substances explosibles sur le territoire de la Principauté.

Le jeune Brice Joseph, âgé de 18 ans, ayant été convaincu de s'être trouvé porteur de deux cartouches de dynamite qui ont été retrouvées sur le chemin conduisant à l'usine à gaz, a été déféré au Tribunal Correctionnel, et condamné, le 1<sup>er</sup> de ce mois, à six jours de prison.

Jeudi dernier est venue devant le Tribunal Criminel de Monaco, l'affaire concernant le nommé Rivoira Carlo, né à Saluces (Italie), accusé d'attentats à la pudeur commis sur des petites filles. On se souvient qu'au moment de son arrestation cet individu, armé d'un revolver à six coups, a menacé de mort le sous-brigadier Hugues qui a été félicité par le Tribunal et par le Ministère public pour le courage et l'énergie qu'il a montrés dans cette circonstance.

Les débats de cette triste affaire, dirigés par M. le Vice-Président de Rolland, ont eu lieu à huis clos. A la suite du réquisitoire de M. l'Avocat Général Turrel, l'accusé, défendu par M<sup>e</sup> Lairolle, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Nice, a été condamné à trois années d'emprisonnement.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de juin 1892, a été de 32,966.

M. le Maire de Monaco nous prie de recommander à nos lecteurs la muselière système Compagnac, comme étant celle qui permet le mieux aux chiens de boire en leur laissant une grande facilité pour respirer. Elle a aussi l'avantage de ne pas blesser le chien.

Cette muselière met l'animal dans l'impossibilité de mordre.

La simple lanière ne peut dans aucun cas être considérée comme une muselière.

Dans la soirée du 27 juin, un inconnu en état d'ébriété s'était introduit dans le fournil du sieur Antoine Vigliani, boulanger, rue de la Turbie, 14, et refusait d'en sortir malgré les injonctions du patron. Celui-ci, ayant pris l'intrus par le bras pour le mettre à la porte, en a reçu un coup de couteau qui lui occasionnera probablement une incapacité de travail de plusieurs jours.

Vigliani a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Marty, mais son agresseur a pris la fuite et n'a pu être rejoint par les carabiniers. C'est un italien nommé Savigliano.

Nous apprenons avec plaisir que M. François Ramin, fils du juge de paix de Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes), neveu de M<sup>re</sup> Ramin, curé de notre cathédrale, vient d'être désigné, par le ministre des affaires étrangères de France, pour le poste de chancelier intérimaire du Consulat Général à la Havane.

La nommée Adeline Bozzi, domestique chez le sieur Rambaldi, cordonnier, 7, rue de la Turbie, ayant commis l'imprudence de verser de l'essence dans une lampe allumée, a vu le bidon s'enflammer, l'a laissé tomber à terre et a cru pouvoir l'éteindre avec un seau d'eau. Mais l'essence enflammée a surnagé et M. Rambaldi a eu beaucoup de peine à éteindre, avec l'aide des voisins, ce commencement d'incendie, qui a consumé quelques effets.

On ne saurait trop recommander de ne jamais verser de pétrole ni d'essence dans les lampes allumées ou éteintes depuis peu.

Les imprudences du genre de celles que nous rapportons, sont, en effet, beaucoup trop fréquentes.

Pendant les mois de juillet et août, à partir du vendredi 8 de ce mois, les concerts de l'après-midi n'auront pas lieu les vendredis et lundis.

En revanche, les concerts du soir des dimanches et jeudis seront prolongés jusqu'à 10 heures et demie et le programme en sera augmenté en conséquence.

Le départ des omnibus sera retardé jusqu'à la fin de ces concerts.

C'est dimanche prochain 10 juillet que commenceront à Monaco les bals dits de Saint-Roman. A cette occasion, la Société Philharmonique donnera, sur la place du Palais, de 4 à 5 heures après-midi, son premier concert d'été.

On nous signale un fait sur lequel nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs.

Trois enfants, habitant chez leurs parents, au Carnier, sur la frontière de Monaco, se sont empoisonnés vendredi soir en mangeant des baies de *coraria myrtifolia*. M. le docteur Colignon, appelé de suite, a prodigué aux petits malheureux les soins les plus intelligents, leur état est cependant grave encore. Puisse ce triple accident attirer la surveillance des parents sur les enfants qu'ils laissent vagabonder dans les jardins qu'ils dévastent !

La Société du Sport Vélocipédique Monégasque nous prie d'annoncer que sa réunion générale aura lieu dimanche prochain 10 juillet, au siège de la Société, café du Siècle, à la Condamine, à 8 heures et demie du matin.

A diverses reprises nous avons annoncé que d'importantes modifications seraient apportées, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, au service des colis postaux. Ainsi que nos lecteurs le savent, depuis cette date, le public peut expédier des colis postaux jusqu'au poids de 5 kilos, moyennant les taxes suivantes :

0 fr. 60, y compris le droit de timbre de 0 fr. 10, pour un colis ne dépassant pas 3 kilos ; 0 fr. 80, droit de timbre compris, pour un colis au-dessus de 3 kilos jusqu'à 5 kilos, 0 fr. 25 pour droit de factage (lorsqu'il y a factage à l'arrivée).

Des colis avec valeur déclarée jusqu'à 600 fr., moyennant un droit d'assurance uniforme de 10 centimes en outre de la taxe d'un colis ordinaire.

Des colis contre remboursement jusqu'au montant de 500 fr., moyennant une taxe égale à celle d'un colis postal ordinaire pour la même destination.

Des colis par exprès, c'est-à-dire distribuables à domicile par un porteur spécial, dès leur arrivée à la gare de destination, moyennant un supplément de taxe de 50 centimes.

L'expéditeur d'un colis postal a désormais la faculté de le faire retirer du service ou d'en faire modifier l'adresse par voie postale ou télégraphique, tant que ce colis n'aura pas été remis au destinataire.

Enfin, le service des colis postaux est étendu à toutes les localités françaises éloignées des voies ferrées, mais desservies par des correspondants de chemins de fer ou des courriers de la poste en voiture.

Des améliorations analogues seront également appliquées dans les relations de la France avec la plupart des pays continentaux, aux conditions résultant de la convention de Vienne, qui viennent d'être promulguées par un décret.

### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — Le *Petit Marseillais* a relaté une tentative criminelle commise le 1<sup>er</sup> juillet par des malfaiteurs encore inconnus, contre le train express n° 12, de Marseille à Paris. Ce train qui quitte Marseille à 11 heures 23 du soir, avec environ 800 voyageurs, n'était pas encore parvenu à Miramas à minuit un quart. Le chef de cette gare, inquiet, télégraphia à Marseille, on lui répondit que l'express était parti à son heure habituelle. Voici ce qui était arrivé : entre Pas-des-Lanciers et Vitrolles, le mécanicien du train ressentit une violente secousse causée par le choc de sa locomotive contre un objet résistant. Il eut la présence d'esprit de stopper immédiatement. A la courbe existant à cet endroit, les rails avaient été enlevés et des barres de fer étaient dispersées sur la voie dans le but évident d'obtenir un déraillement. Si le train avait quitté la voie il eût été précipité dans un ravin d'une dizaine de mètres. La justice informe. Mais on sait, dès à présent, que le vol était le mobile du crime. Le train 12 contenait plusieurs millions destinés à la Banque de France.

**Nice.** — Le monde savant est vivement préoccupé de la disparition du yacht *Aster* et de son propriétaire, le docteur Hermann Fol, parti du Havre le mois dernier, chargé par le Gouvernement français d'une mission scientifique dans la Méditerranée, et dont on n'a plus de nouvelles. On croit que le navire et l'équipage se sont perdus dans une tempête au golfe de Gascogne.

Le docteur Fol était très connu sur notre littoral. Il a habité Nice pendant plusieurs années, il y avait créé au port un laboratoire primitivement installé à Villefranche.

Ce laboratoire renferme, dit-on des collections zoologiques d'une grande richesse.

### CAUSERIE

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs du filage de l'huile qui tend à être généralement usité dans les cas de grosse mer. Nous trouvons une nouvelle preuve de l'excellence de cette méthode, dans le rapport ci-dessous du commandant du *Pei-Ho*, sur le cyclone de l'île Maurice.

Je quittais la Réunion le 10 février à 5 heures du soir en compagnie du paquebot l'*Ava*, tous les deux à destination de Maurice où nous arrivâmes le lendemain à 9 heures du matin. Le temps, depuis la veille, avait mauvaise apparence, vent assez frais de l'Est, le baromètre 700, coucher du soleil très rouge.

Le 11, vers 10 heures du matin, un raz de marée se déclare en rade de Maurice, en même temps qu'une mer vive du Nord qui augmente graduellement jusqu'au soir

et se fait sentir ; les vents d'E. 1/4 N.-E. fraîchissent sensiblement, le baromètre à midi est à 758.

De midi à 5 heures du soir je fais prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'un déradage et d'une lutte avec le cyclone dont la présence dans le Nord de l'île n'est pas douteuse ; à 5 heures du soir, le baromètre est à 750, vent, grand frais d'E. 1/4 N.-E., lame très vive du Nord, ciel très menaçant, pluie fine, je dérape mon ancre et prends la cape tribord amarres en vue du feu flottant. En même temps l'*Ava* recevait, sous pression, ses dépêches et ses papiers et faisait route pour la Réunion.

Le 12, à 5 heures du matin, je relevais encore le feu flottant de Port-Louis au S.-E. du monde, à la distance de 9 milles environ. Le vent toujours à l'Est grand frais, baromètre 750, lame vive toujours du Nord.

Dans ces conditions, il me restait deux manœuvres à faire : faire route le plus vite possible à l'O.-N.-O. pour couper la trajectoire en avant du centre, manœuvre fort dangereuse : ou faire de l'Ouest pour parer le Sud de l'île Maurice et aller ensuite au S.-E. seule manœuvre vraie dans les circonstances actuelles. Mais dans ce dernier cas, obligé de faire beaucoup de chemin pour sortir du champ cyclonique, j'aurais dépensé beaucoup de charbon et je n'en avais pas en soutes suffisamment, je me décidais donc à rester en cap sèche sans la moindre vitesse en avant, et de laisser passer le centre dans le N.-O. sur l'avant à nous ce qui, d'ailleurs, a eu lieu.

De 8 heures à midi, le baromètre descend d'un millimètre par heure, jusqu'à 746 ; le vent souffle en tempête, la mer est affreuse ; pas la moindre vue. A 10 heures du matin, la drosse du gouvernail casse ; heureusement que nous avions prévu le cas, en faisant installer depuis la veille la barre franche. De la sorte, nous nous sommes rendus maîtres de la barre sans trop de peine pour changer les drosses cassées.

De midi à quatre heures, le baromètre descend de 746 à 739, le vent, toujours de l'Est, souffle en ouragan ; on ne voit rien sur le pont ; la figure est coupée par la grêle et le vent ; la mer est épouvantable. Tout m'indique que nous approchons du centre ; je fais monter tout le monde de l'équipage sur la passerelle, avec les officiers, prêts à recevoir mes ordres en cas de besoin ; les passagers étant condamnés dans l'intérieur du navire que j'avais fermé hermétiquement partout, excepté la descente par la cuisine.

De 4 à 8 heures du soir, le baromètre tombe de 739 à 732, la force du vent est indescriptible comme, du reste, l'état de la mer, de vraies montagnes d'eau ! Bien que le navire capeyat admirablement, je m'attendais à chaque instant à recevoir un mauvais coup de mer. A 6 heures 1/2 et à 7 heures, le temps est dans toute son horreur ; je me décide alors à expérimenter le filage de l'huile.

A ma profonde stupéfaction je reconnais tout de suite l'effet merveilleux de l'huile sur les lames. Dans un rayon de trente à trente-cinq mètres, la mer était relativement calme, au point d'écarter toute crainte pour l'avenir. Après quelques minutes d'examen sur les plus grosses lames, j'affirmai hautement que le danger n'existait plus. Je donnai des ordres pour que le filage au moyen de sacs de gonis pleins d'étoupes imbibées d'huile ne chômat pas. Ces sacs furent renouvelés toutes les heures (il y en avait deux seulement du côté du vent, un sur l'arrière du hosoir et l'autre sur l'arrière des haubans de misaine). La consommation de l'huile n'excède pas 10 kilos par heure.

A partir de 7 heures 1/2 du soir, le baromètre a une tendance à remonter. A 8 heures, il est à 734, le vent hâle le N.-E., la lame du centre vient du N.-O. ; le centre du cyclone vient de passer sur l'avant à nous à une distance que j'estime à 30 milles au moins. J'essaye vainement de changer le cap et de faire de l'Est pour m'éloigner plus vite du centre. Ce ne fut qu'à 11 heures du soir que je pus faire cette route ; le baromètre, à minuit, était à 745. Le temps s'était embelli.

Le 13, à 8 heures du matin, le baromètre marquait 754 ; à 10 heures, aperçu l'île Maurice au N.-E., et à 3 heures du soir, je reprenais mon mouillage sur rade de Port-Louis.

D'après la reconstitution de la route, nous étions à 30 milles environ dans l'O.-S.-O. de Maurice, au moment où le *Pei-Ho* était à la plus courte distance du centre.

Les courants cycloniques ont été de 5 milles environ à l'heure dans le sens de la trajectoire, c'est-à-dire N.-E. et S.-O. ou E.-N.-E. et O.-S.-O. plus exactement.

Le mouvement de translation du météore a été très lent. J'estime qu'il n'était pas plus de 6 à 7 milles à l'heure.

La lame du centre n'a jamais cessé d'indiquer la position et la marche du cyclone : Tant que le centre nous restait au Nord, la lame nous venait du Nord, et quand, à 7 heures 1/2 du soir, nous étions à la plus courte distance du centre, la lame est venue du N.-O., au moment où le vent sautait de l'Est au N.-E. Bien connaître cette lame du centre et la suivre exactement dans ses variations est donc indispensable pour bien déterminer à chaque instant la position du cyclone par rapport au navire.

Les avaries éprouvées pendant ce mauvais temps sont relativement légères : la baleinière de tribord a été enlevée, et les trois autres embarcations se sont trouvées suspendues par un bout, mais j'ai pu les sauver en les faisant saisir comme elles étaient. Les tentes des courses et quelques étuis des chaloupes ont été déchirés, une partie de la muraille de tribord avant a été également brisée par la mer. En somme, rien de bien sérieux, étant donnée la force du cyclone.

Tout le monde à bord a fait son devoir, mes ordres ont toujours été exécutés admirablement. Je me plais à le témoigner hautement. A part quelques grandes fatigues, personne n'a été blessé. C'est le cinquième cyclone que je subis depuis que j'ai l'honneur de commander les paquebots des Messageries Maritimes (trois dans la baie du Bengale, commandant le *Tibre* et deux dans ces mers sur le *Pei-Ho*).

Le commandant du « Pei-Ho »

Signé : TROCMÉ.

(Publié par la Petite Revue Maritime de Marseille).

### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La soirée qui vient d'être donnée au Ministère de l'Instruction Publique a été le grand événement de la semaine. Les salons et les jardins de la rue de Grenelle étaient remplis de tout ce que Paris renferme d'illustrations dans la politique, les lettres et les arts. Le programme était admirablement composé : on a applaudi M<sup>mes</sup> Bartet, Reichenberg, Pierson, Rose Caron et Delna, la nouvelle étoile de l'Opéra-Comique, MM. Mounet-Sully, Coquelin cadet, Georges Berr, Albert Lambert fils, Renaud, Alvary, Delaborde, Maurin et Delsart. La soirée s'est terminée par une audition de très beaux fragments du *Werther* de M. Massenet, chantés par M<sup>mes</sup> Isaac et Leclerc, MM. Gibert et Bouvet.

Le grand intérêt de la soirée a été le rapprochement amené par le Ministre entre les Présidents des deux Salons de peinture. Le salon des Champs-Élysées et celui du Champ-de-Mars ont été moins heureux cette année que les années précédentes : les visiteurs se sont partagés entre les deux associations, et les résultats financiers ont été maigres. S'il n'y avait qu'une baisse dans les recettes, on pourrait s'en consoler ; mais il y a eu comme une lassitude du public, et les œuvres de nos artistes n'ont pas eu le concours d'admirateurs auquel elles avaient droit.

C'est ce que nous avons prévu, il y a deux ans, ici même. En parlant de concorde et d'union, en 1890, nous prêchions des gens qui ne voulaient pas se convertir ; aujourd'hui, dans les deux camps, on est obligé de reconnaître que ni l'art ni les artistes n'ont à gagner dans des querelles qui éparpillent les chefs-d'œuvre et ne permettent pas d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la production annuelle de l'école française. M. Bonnat et M. Puvis de Chavannes, depuis trois jours, dans les réunions officielles et dans des banquets privés, ont échangé des paroles de paix. On ne voit partout que des branches d'olivier. Il paraît que chaque groupe va nommer une commission, que les deux commissions se réuniront et rechercheront une base d'alliance. Je désire que les pourparlers aboutissent ; mais je crains bien que finalement on ne s'entende pas, si on laisse aux artistes le privilège de nommer le jury. Il faudra, si je ne me trompe, en revenir à l'ancien mode de composition de ce tribunal et y adjoindre aux membres élus, la section de l'Institut, des critiques, des amateurs

éclairés et le haut personnel de l'administration des Beaux-Arts. Ces éléments officiels serviraient d'arbitres entre les écoles diverses et amèneraient la concorde.

La « saison » est finie, ou peu s'en faut. Partout les salons se ferment. La comtesse F. de la Ferronnays vient de clore ses réceptions par un dîner de quatre-vingts couverts, servi par petites tables, et par un bal de jeunes femmes, terminé par un cotillon conduit par le comte de Narbonne-Lara et la comtesse de Gontaut, petite-fille de la maîtresse de la maison.

La duchesse de Doudeauville a donné une dernière *garden-party* dans le jardin de son hôtel de la rue de Varennes. On avait jeté sur la pelouse un parquet en bois, où l'on a dansé aux sons d'un orchestre de tziganes. La duchesse de Doudeauville donnera encore une grande réception à l'occasion de la signature du contrat de mariage de M<sup>lle</sup> de la Rochefoucauld, sa fille, fiancée au marquis d'Harcourt, lieutenant de chasseurs à pied. Le mariage sera célébré le 27 juillet en l'église Saint-François-Xavier.

Très joli cotillon chez la vicomtesse de Trédern. Le cotillon a été conduit en double par les enfants de M<sup>me</sup> de Trédern, le duc de Brissac et la princesse Ernest de Ligne, le comte Gabriel de Sesmaisons et M<sup>lle</sup> Juliette de Trédern. On avait placé dans la galerie une montagne de charmantes ombrelles et une multitude de souvenirs d'un goût exquis qui ont été distribués comme accessoires. On a soupé par petites tables de dix couverts.

On a dansé chez M<sup>me</sup> Joubert, où le cotillon, conduit par M<sup>me</sup> Jean Joubert, a été très animé.

La duchesse de la Torre a donné une soirée littéraire et musicale dans ses salons de l'avenue des Champs-Élysées. On y a donné la première représentation d'une amusante saynète de M. Marcel Germiny pour les paroles, et de M. Audin Martinet pour la musique, spirituellement interprétée par M<sup>lle</sup> Marguerite Deval et M. Fordyce. Grand succès également pour M. Gibert, si amusant dans ses fantaisies, et pour la divette de la chanson, Yvette Guilbert.

La baronne de Jaucourt a clos ses réceptions par un brillant raout. La baronne Morio de l'Isle a donné un dîner en l'honneur des interprètes des *Vieilles chansons de France* si aristocratiquement interprétées chez elle le mois dernier. Un groupe très élégant a donné un pique-nique dans l'île de Puteaux, où le marquis et le comte des Portes ont offert un superbe cotillon. Ces fêtes champêtres sont fort à la mode. M<sup>me</sup> Léon Fould a donné au pavillon d'Armenonville un cotillon qui a été favorisé par un temps superbe.

N'oublions pas la charmante matinée donnée chez la comtesse de Bonneval, où l'on a applaudi le ténor polonais Mychouka-Filippi et une jeune fille qui dit fort bien les vers, M<sup>lle</sup> Vada Rouchouska.

Les fêtes de contrat n'ont jamais été plus nombreuses.

Une fort jolie soirée a été donnée par M<sup>me</sup> la baronne de Bonnault-Sauldre, à l'occasion du contrat de sa fille avec le vicomte de Lambertye. Matinée de contrat pour le mariage de M. le vicomte Robert de Thévenenc avec M<sup>lle</sup> de Barthélemy, arrière-petite-nièce de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Matinée chez le marquis et la marquise de Blangy pour la signature du contrat de leur fille avec le comte de Seyssel.

On annonce le prochain mariage de M. Maurice de La Redorte avec M<sup>lle</sup> Simone de Broissia; celui de M. Daniel Olivier, fils de M. Emile Olivier, avec M<sup>lle</sup> du Bouchage, pour les premiers jours d'août; celui du marquis de Rosambo avec M<sup>lle</sup> Calon; et celui du célèbre ténor Jean de Reszké avec M<sup>me</sup> de Goulaine. Le grand artiste restera une année encore au théâtre, pour remplir des engagements pris, et il se retirera ensuite dans ses terres de Pologne.

DANGEAU.

## VARIÉTÉS

### Le Fraisier

La fraise est le diamant des fruits. Elle plaît à l'œil, à l'odorat et au goût.

Tant qu'elle a été un goût de la nature, on l'a à peine appréciée. Les Grecs et les Romains n'en faisaient aucun cas. Matthioli dit froidement que c'est un fruit *bon à manger*. L'histoire générale des plantes lui consacre une demi-page dédiée à la synonymie. On com-

mença à y faire quelque attention lorsqu'arrivèrent d'Amérique les premières fraises exotiques plus grosses que les nôtres et moins bonnes. On les admirait et on les admire encore surtout pour le mal qu'elles donnaient à cultiver et pour la variété qu'elles apportent dans nos jouissances. Tout le monde convient pourtant aujourd'hui que rien n'égale la fraise des bois de la vieille Gaule et la quatre-saisons, sa fille, qui la perpétue jusqu'aux gelées. Comme nos Alpes d'Europe, les Andes, qui sont les Alpes de l'Amérique, ont des fraises qui nous ont donné des races nouvelles, les Caperonniers, les Ananas, les Frutilliers du Chili, moins succulentes sans doute que dans leur pays natal, mais qui ont apporté sur nos tables la variété et surtout l'abondance. Qui mangerait aujourd'hui des fraises à discrétion si nous n'avions ces races exotiques qui ont bien voulu accepter l'hospitalité de notre sol?

Les fraises, surtout celles des bois et celles des quatre-saisons ont un goût vineux, une saveur exquise, un parfum délicieux, une forme des plus appétissantes! Nul n'y est indifférent et beaucoup en sont des amateurs passionnés.

COMMENT SE MANGENT LES FRAISES. — Les amateurs se bornent à manger les fraises en nature ou avec un peu de sucre, quelquefois avec addition de vin ou de liqueurs diverses.

Il y en a qui mélangent les fraises avec de la crème, et l'expérience vient prouver chaque jour, dit Roques, que ce mélange, en apparence bizarre, n'est point nuisible, qu'il a même ses avantages dans certaines maladies.

En Angleterre, en Allemagne, et même en France, on mange avec le lait des fruits de toute espèce, voire même la salade en Normandie. Cullen dit que l'usage du lait avec les fraises est universel à Édimbourg; on pourrait ajouter et dans beaucoup de pays.

Sur la table des gourmets, la fraise se mange plus ou moins tourmentée et dénaturée avec des liqueurs, dans des gâteaux, ou humectée de jus d'orange, à l'exemple du comte de la Place approuvé par Brillat Savarin.

Sous la Restauration, on les mangeait à la triple alliance, recette imaginée par le marquis de Cussy. C'est tout bonnement le vin de Champagne qui se marie avec la fraise et la crème. De Cussy, pour faire honneur à ce plat (et aussi pour ménager son estomac), ne prenait qu'un peu de potage, quelques filets de sole, une caille ou une aile de bartavelle et quelques asperges. Avec ce délicat prélude, il affrontait sans crainte cette belle mousse où le champagne, la fraise et la vanille ont laissé leur parfum. De nos jours, on mange des bombes glacées à la fraise et on boit le champagne glacé à côté.

Sur des tables plus modestes, on mange la fraise comme les autres fruits rouges de la saison, comme la framboise, la groseille en les saupoudrant de sucre. C'était là l'habitude de Fontenelle. Ce gourmet raffiné aimait passionnément les fraises et les déclarait très salutaires pourvu qu'elles fussent très sucrées. A la dernière heure de sa vie, son ami Laplace lui dit: Et bien, mon cher Fontenelle, comment cela va-t-il? — Cela ne va pas, répondit le philosophe d'une voix éteinte, cela s'en va. Et il ajouta en souriant: Si je puis seulement attraper les fraises, j'espère aller encore quelque temps. Mais il n'attrapa pas les fraises et mourut le 6 janvier 1737 à l'âge de 100 ans. Fontenelle croyait que les fraises pouvaient être pour quelque chose dans sa longévité. Linné, aussi friand que lui des fraises, aimait à leur donner le pouvoir d'adoucir la goutte dont il était atteint. Il paraît que de tout temps les fraises ont eu le mérite d'avoir de grands hommes pour partisans: Marcus, Porcius, Caton avaient pour elles une affection des plus prononcées, mais sait-on à quelle sauce ils en faisaient leurs délices? Ils les laissaient macérer quelque temps dans de la piquette sel et saupoudraient de sel et d'épices.

PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES DE LA FRAISE. — La fraise est un aliment peu nutritif, mais rafraîchissant et relâchant. Son acidité est tempérée par du sucre, du mucilage et un arôme aussi agréable au palais qu'à l'odorat; ce qui en fait un fruit délicieux et salubre.

Les fraises ont les avantages des fruits acides et se digèrent plus facilement que la plupart d'entre eux, surtout quand on y ajoute un peu de sucre et de vin. Elles conviennent aux estomacs chauds, aux jeunes gens aux tempéraments sanguins et bilieux.

Mais rien n'est absolument parfait en ce monde. La fraise riche en eau et froide ne convient pas toujours aux dyspeptiques, aux obèses, aux diabétiques, surtout la grosse fraise lourde et aromatique, et même dans de bonnes conditions elle peut produire des coliques si l'on en mange avec excès. On peut obvier en partie à ces inconvénients en y ajoutant du vin et du sucre, et en ne la mangeant qu'à la fin des repas. Les vieillards, les personnes sédentaires, celles qui sont sujettes aux coliques ou qui ont l'estomac faible devront s'en abstenir ou n'en user qu'avec réserve et ne s'attaquer qu'aux petites fraises des bois ou des quatre-saisons.

EFFETS BIZARRES DES FRAISES. — Il y a peu de fruits qui présentent des phénomènes plus singuliers et plus étranges que les fraises.

Il y a des personnes que l'odeur seule des fraises a fait tomber en défaillance ainsi qu'il est arrivé au Président de l'Hôpital.

On lit dans *Med. Anecd.* qu'une femme de trente ans, chaque fois qu'elle mangeait des fraises, éprouvait un refroidissement aussi fort que si elle eût avalé de la glace.

Joseph Frank raconte que son fils adoptif, mort à dix ans, éprouvait des palpitations et un sentiment de défaillance toutes les fois qu'il mangeait des fraises, même en petite quantité. J'ai éprouvé moi-même, ajoute-t-il plus loin, de la douleur à l'épigastre après avoir mangé des fraises; et mon père, au contraire, s'exposait à des douleurs par l'usage de toute espèce de fruits mûrs, les fraises seules exceptées; et dont il pouvait manger en abondance sans aucun inconvénient.

Nous avons été nous-même témoin d'un fait encore plus singulier que ceux cités par Franck; la femme, aujourd'hui décédée, de Sardou ne pouvait assister à un dîner où se trouvaient des fraises sur la table sans se trouver mal à moins d'en manger une ou deux avant de les sentir et de se mettre à table. Sardou vint lui-même apporter deux fraises à sa femme au salon avant le repas, en nous donnant ces renseignements.

Je ne sais quel est l'auteur qui a avancé que les fraises produisaient sur certaines personnes des convulsions.

*Le journal de Le Roux* rapporte qu'une jeune personne ne pouvait voir un plat de fraises sans être atteinte d'urticaire. Elle les appréciait énormément cependant, mais, en ayant un jour consommé un certain nombre, elle avait éprouvé cet accident, et celui-ci se reproduisait parfois au simple aspect du fruit coupable.

Quelquefois encore, les accidents qui surviennent après avoir mangé des fraises ne sont dus qu'à leur malpropreté. Sans parler des serpents qui les aiment beaucoup, les crapauds par exemple, en sont très friands, ils recherchent les fraisiers et y sont presque toujours cachés. Les fruits peuvent être souillés par l'urine, la salive ou l'haleine de quelque animal venimeux. Il est donc très important de ne jamais manger de fraises sans les avoir lavées. Hildanus cite le fait d'une dame qui éprouva de graves accidents pour avoir mangé à jeun des fraises sans les laver et sans sucre ni vin. Le docteur Robinson éprouva des accidents analogues pour la même cause.

USAGE DES FRAISES EN MÉDECINE. — Toutes les parties du fraisier trouvent leur application en médecine: la racine, les feuilles et les fruits.

*La racine de fraisier.* — Elle est noirâtre à l'extérieur, d'un brun jaune à l'intérieur, inodore, mais d'une saveur un peu astringente. Elle renferme, en effet, beaucoup de tannin qui est son principe actif et une substance colorante qui teint en rouge sa décoction.

La racine de fraisier est diurétique, astringente et apéritive. Ces propriétés la font employer dans bon nombre d'affections des voies urinaires, principalement quand il y a dysurie. Sa décoction modifie sûrement les urines qui deviennent rosées, preuve de l'élimination de ses principes par les reins. Cette décoction exerce aussi une action topique sur l'intestin, puisqu'elle rougit les matières fécales d'une façon spéciale. Cette racine est qualifiée dans les anciennes pharmacopées de substance fondante, calmante et stomachique; elle aurait quelque action sur le priapisme et le satyriasis. On doit compter sur ses propriétés vulnérables à cause de sa richesse en tannin.

Les racines du fraisier s'emploient à l'intérieur en infusion ou en décoction à la dose de 10 grammes et plus pour 500 grammes d'eau.

Les feuilles étaient considérées autrefois, prises en infusion théiforme, comme douées des mêmes vertus que la racine. Plus récemment, on a essayé d'en faire un succédané du thé. Cette infusion est diurétique et diaphorétique. Elle a été beaucoup vantée contre la diarrhée chronique et la dysenterie.

La fraise est humectante, rafraîchissante, laxative, astringente, diurétique et même, dit-on, diaphorétique. A ces divers titres, ses applications médicales peuvent être assez nombreuses.

Dans les affections fébriles où la chaleur et l'irritation tranchent sur les autres symptômes, le suc de la fraise délayé dans l'eau pourra suppléer aux boissons, aux tisanes plus vulgaires. Il est des malades qui se fatiguent promptement de la limonade, de l'eau de groseille, de l'eau d'orge acidulée; qu'on leur donne de l'eau de fraises qui se prépare tout simplement en écrasant des fraises dans l'eau.

La fraise est un auxiliaire aussi précieux qu'agréable dans les maladies des voies urinaires, la goutte, la phtisie, l'hémoptisie, les obstructions, les hémorroïdes, l'hypochondrie.

Lorsque les fraises sont employées comme moyen diététique, il faut qu'elles soient consommées en quantité plus considérable que lorsqu'elles sont données comme mets de dessert et il faut qu'elles soient à l'état de nature, tout au plus avec addition de sucre; car, supposons qu'elles soient prescrites comme tempérant dans la goutte, la gravelle et diverses maladies des voies urinaires, si on les additionnait d'une grande quantité de vin, la médication perdrait son caractère. Donnée longtemps en grande quantité, la fraise constitue une véritable cure.

La cure de fraise, dit Ernest Labbé, peut être comparée jusqu'à un certain point, à celle du raisin que l'on rapproché avec juste raison de la cure par les Eaux alcalines. Comme ces deux dernières, en effet, elle provoque une diurèse salutaire et introduit dans l'économie des carbonates alcalins par suite de la transformation des malates de chaux et de potasse en carbonate de ces bases. Or, les diurétiques et les alcalins en général ont une action heureuse dans la goutte et la gravelle; car ils favorisent singulièrement l'excrétion de l'acide urique fabriqué en excès par les sujets affectés de cette maladie. On conçoit, toutefois, que ladite cure ne peut être efficace qu'à la condition d'ingérer une grande quantité de fraises.

Pour faire une cure de fraises, on fait usage de fraises chaque jour pour arriver à prendre en plusieurs fois un litre par jour pendant un certain temps.

Ou bien on prend chaque jour pendant une certaine période un demi-litre de lait mélangé avec un demi-litre de fraises. On peut faire cette cure en plein hiver en se servant de confitures de fraises.

D<sup>r</sup> HENRI COTIN.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> CH. TOBON, huissier, 22, rue Basse, Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le mardi douze juillet courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Crovetto, sise à Monaco, rue Grimaldi, n° 6, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que: lit complet en noyer, lit en fer, ciels-de-lit, tables de nuit, tables de toilette, commode, armoire vitrée, glaces, chaises, fauteuils, tables ordinaires, table ronde, bureaux, canapé, buffet, lampes, bidet, cuvettes, pots-à-eau, rideaux, petit fourneau, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier: CH. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> BERTRAND, huissier à Monaco

VENTE PAR SUITE DE SAISIE

Il sera procédé, le lundi onze juillet courant, à deux heures de l'après-midi, jours et heures suivants, à indiquer

postérieurement, s'il y a lieu, en la villa *Mimosa*, sise boulevard des Moulins, à Monte Carlo, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente de **Meubles et Effets** garnissant ladite villa, tels que: un mobilier riche, tableaux, chinoiseries, argenterie, ruolz, faïences, porcelaines, cristaux, etc.

Au comptant et 5 % en plus pour les frais.

BERTRAND, huissier.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 juin au 3 juillet 1892

NEWCASTE, vapeur <i>Hollinside</i> , angl., c. Tompson,	houille.
ISCHIA, br.-goël. <i>Caterina</i> , monég., c. Bregliano,	vin.
SAIN-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr. c. Jaume,	sable.
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,
ID.	b. <i>Elisa</i> , fr., c. Roux,
ID.	b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,
CANNES,	b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,
ID.	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,
NICE, yacht à voiles, <i>Léontine</i> , fr., c. de Litters,	passagers.

Départs du 27 juin au 3 juillet

CARLOFORTE, vapeur, <i>Hollinside</i> , angl., c. Tompsons,	sur lest.
SAIN-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,
ID.	b. <i>Elisa</i> , fr. c. Roux,
ID.	b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,
ID.	b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,
ID.	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,

LA MUSELIÈRE COMPAGNAC

recommandée par M. le Maire de Monaco aux propriétaires de chiens

se trouve chez M<sup>me</sup> GAMBA, mercière

RUE DES ORANGERS, CONDAMINE

ON DEMANDE UN CAISSIER

Muni de bonnes références

S'adresser chez M<sup>e</sup> VALENTIN, NOTAIRE A MONACO

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE  
CODE DE COMMERCE  
CODE CIVIL — CODE PÉNAL  
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE  
Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO  
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES  
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Billets d'aller et retour

A l'occasion de la Fête Nationale, la Compagnie a décidé que les billets d'aller et retour délivrés du 9 au 14 juillet seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet.

Cette durée de validité pourra être prolongée de moitié à deux reprises, les fractions de jour comptant pour un jour, moyennant 10 % de supplément.

Les aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille conservent, bien entendu, leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

TRAINS DE PLASIR (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe)

MARSEILLE-PARIS

A l'occasion de la Fête Nationale, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, organisera un train de plaisir à prix très réduits, qui partira de Marseille le 10 juillet à 2 h. 55 soir, arrivera à Paris le 11 à 11 h. 24 matin, repartira de Paris le 19 juillet à 1 h. 55 soir et arrivera à Marseille le 20 à 10 h. 23 matin.

Ce train desservira les gares situées entre: Menton, Grasse et Le Muy; Draguignan et Solliès-Pont; La Farède, Les Salins-d'Hyères et Cassis; Besse et Pourcieux; Valbonne et La Pomme; Trets et Luynes et Sainte-Marthe; Aix, Orgon, Marseille-Prado, Marseille-Saint-Charles et Saint-Raphaël.

On peut, dès à présent, se procurer des billets aux gares ci-dessus désignées.

CIRCULATION A DEMI-PLACE

Le public peut se procurer dans toutes les gares des Chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circuler à demi-place sur les sept-réseaux, moyennant le versement préalable d'une somme de:

1<sup>re</sup> classe: pour 3 mois, 180 francs; pour 6 mois, 270 francs; pour 1 an, 360 francs.

2<sup>e</sup> classe: pour 3 mois, 135 francs; pour 6 mois, 200 francs; pour 1 an, 270 francs.

3<sup>e</sup> classe: pour 3 mois, 90 francs; pour 6 mois, 135 francs; pour 1 an, 180 francs.

Dans le cinquième fascicule du *Figaro-Salon*, l'avant-dernier, abondance de curiosités et de raretés: la *Bellone* de Gérôme, cette statue d'ivoire et d'or si particulière comme art, si terrible d'aspect, si magnifiquement barbare, le *Panneau décoratif* d'Albert Lynch, un artiste nouveau, connu seulement par ses esquisses aquarelles de *Pierre et Jean* et qui est un peintre hors de pairs, quatorze tableaux ou statues, parmi lesquels le *Carpeaux* d'Albert Maignan qui a obtenu la grande médaille d'honneur.

Voici le sommaire:

J.-L. Gérôme, *Bellone*; bronze et ivoire. — E. Rion, *Le Capuchon du moine*; forêt de l'Estérel, environs de Saint-Raphaël (Var). — M<sup>me</sup> V.-E. Dremont-Breton. — *La trempée*. — H. Brispot, *Le roi boit!* — A. Lynch, *Panneau décoratif*. — J. Wagrez, *Chant du soir*. — M<sup>me</sup> C.-E. Wentworth, *Pour les pauvres*. — J. Peel, *Les jumelles*. — A. Maignan, *Carpeaux*. — H.-J.-G. Martin, *L'homme entre le vice et la vertu*. — Bartholdi, *Washington et la Fayette*; groupe bronze. — J.-B. Gélibert, *Le voilà! le voilà! chasse aux lapins*. — A. Croisy, *Toilette de la poupée*; statue marbre. — J.-J. Benjamin-Constant, *Paris conviant le monde à ses fêtes*, plafond central de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Prime en double page:

P. Grolleron, *Une surprise*.

Un numéro, 2 francs

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

30 29 28 1 2 3 4	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
	28	764.7	765.2	764.3	763.8	764.2	27.2	29.3	30.5	26.2				25.7
29	64.4	63.8	61.7	61.2	61.3	25.2	29.2	29.8	26.4	24.6	64	id.	id.	
30	60.5	59.7	59.5	59.6	59.8	24.8	26.2	28.4	26.2	25.2	71	id.	id.	
1	60.2	60.3	59.5	59.8	60.3	26.2	27.2	26.6	26.5	25.4	68	E, Calme	Nuageux, beau	
2	63.4	63.5	63.2	62.5	62.6	25.2	26.6	28.2	26.2	24.4	66	N E Calme	Beau	
3	62.2	62.7	62.5	62.3	62.4	26.2	28.8	29.2	26.4	23.7	55	Calme	id.	
4	62.7	62.9	62.6	63.2	63.3	26.4	27.2	28.8	26.8	24.2	70	id.	Nuageux, beau	
DATES		28	29	30	1	2	3	4						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	31.2	30.5	29.5	29.8	30.2	30.2	30.2	30.2	30.2	Pluie tombée: 0 <sup>mm</sup>		
		Minima	24.2	22.2	23.2	22.5	23.2	23.2	23.2	22.8				